



**Conseil d'Administration du 14 décembre 2015**

**Résolution n° 2015/43 – CA**

**Projet Conservation de la flore patrimoniale des Alpes (2016-2018)**

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2016 adopté au Conseil d'administration du 14 décembre 2015

- approuve la participation du Parc au programme «Conservation de la flore patrimoniale des Alpes » porté par le CBNA et qui répond à l'orientation 1.1 « Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions » de la charte
- approuve la mise en œuvre de ce projet multipartenarial pour un montant total de 400 000 € TTC sur 3 ans (2016-2018)
- approuve les termes du partenariat avec le CBNA, formalisés dans la convention de partenariat signée le 22 mai 2015
- approuve les actions conduites par le Parc national des Écrins dans le cadre de ce projet collectif : suivis d'espèces et d'habitats patrimoniaux à l'échelle du massif alpin, organisation et diffusion des données de suivi, valorisation et diffusion des résultats obtenus
- approuve le plan de financement des activités mises en œuvre par le Parc national des Ecrins sur 2016-2018

Ressources	Montant TTC	Taux
Europe - FEDER POIA	22 944,50 €	50 %
État- FNADT	6 883,35 €	15 %
Régions PACA et Rhône Alpes	6 883,35 €	15 %
<b>TOTAL subventions publiques</b>	<b>36 711,20 €</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement PNE	9 177,80	20 %
<b>Total</b>	<b>45 889,00 €</b>	<b>100%</b>

Le président du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER